



Calcul de salaire

Par Focus

Bonjour, je suis ouvrier dans les travaux publics (n2 p2) et j'aimerais savoir comment calculer mon taux horaires à partir du salaire minimum conventionnel ?(25680?)(frtp paca ,SMC 2023)
Je suis embauché aux 35 h mais je change régulièrement d'horaire en fonction des saisons.
Merci

Par Prana67

Bonjour,

Si vous êtes payé sur 12 mois sur une base de 35H ça fait en gros 14,11 ?/H
(25680 / 12) / 151,67

Par Focus

C'est ce que je pensais au début, mais ne faut-il pas tenir compte des congés payés et surtout de sa prime de vacances ?

Par Focus

Voici pourquoi je demande .

L'année dernière mon salaire minimum conventionnel était de 24610? et j'ai eu un salaire horaire à 12,88 .je n'ai pas de 13eme mois.

Quelqu'un peut-il me dire si c'est normal ?

Les conventions collectives des travaux publics sont compliqués et je n'ai trouvé aucun exemple ou plutôt beaucoup?..avec des résultats différents.

Des divisions à 12 ou 12,3 ou 13,3 ou 1820h ??

J'ai même demandé à la direct (dreest) .pas de nouvelles.(pour l'instant) .

Par Prana67

On va faire simple. Peu importe le taux horaire, du moment que vous avez le salaire mini garanti l'employeur est dans les clous. Il peut par exemple verser une prime à la fin de l'année pour arriver à la somme.

Par contre ce que vous pouvez faire c'est négocier un meilleur salaire, individuellement ou collectivement. En ce moment c'est plutôt favorable aux salariés. Si votre employeur ne veut pas donner plus postulez ailleurs.